



Marseille, le 11 janvier 2010

Objet : Stage formateur de T.I.V.

Ref. : JPM/11/01/10

Madame,
Monsieur ,

Un stage de formation de formateurs de T.I.V. aura lieu les 9, 10 et 11 avril 2010 au Centre UCPA de Niolon (13). Le stage débutera le vendredi à 9 heures et prendra fin le dimanche vers 15 heures. Des conférences sont prévues le vendredi soir et le samedi soir après dîner. La présence des stagiaires pendant toute la durée du stage est obligatoire.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du formulaire d'inscription que chaque candidat doit retourner impérativement à la C.T.R. dont il dépend, au plus tard le 19 mars 2010.

La participation par stagiaire est fixée à 100,00 Euros et doit être jointe à la demande d'inscription, en chèque à l'ordre de la F.F.E.S.S.M. Elle comprend les frais de stage, les documents remis, l'hébergement et les repas. Le déplacement est à la charge des stagiaires.

Les stagiaires ont la possibilité d'arriver le jeudi soir, à condition de le mentionner sur le formulaire d'inscription. Chaque stagiaire recevra une convocation individuelle et le programme du stage.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Jean-Pierre Montagnon

Niolon
Avril 2010

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES DE SPORTS SOUS-MARINS
Commission Technique Nationale

STAGE DE FORMATEUR DE T.I.V.

Niolon, les 9, 10 et 11 avril 2010

Retourner avant le 19 mars 2010 **A votre C.T.R.**
qui devra transmettre avant le 26 mars 2010 à :

FFESSM

Jean-Pierre MONTAGNON
24 quai de Rive Neuve
13284 MARSEILLE cedex 07

Date limite de réception : Le 1^{er} avril 2010.

Tout dossier incomplet sera retourné : ce formulaire + chèque de 100,00 Euros à l'ordre de FFESSM + photocopie de la licence en cours de validité (2010).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. prof. :

Tél. Dom. :

Tél. portable :

Email :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Comité Régional :

Numéro de T.I.V. :

Nom du club :

Numéro du club :

Numéro de licence 2010 :

Fonction départementale ou régionale :

Profession :

Date d'arrivée à Niolon (1): Jeudi soir avant 19h

Vendredi matin 9h

Avis du Président de la Commission Technique Départementale*

Avis favorable (1)

Le Président du C.D.

Avis défavorable (1)

*Obligatoire pour l'Île-de-France.

Avis obligatoire du Président de la C.T.R.

(L'avis du Président de la CTR peut être adressé, séparément, par Email, à dir-log@ffessm.fr)

Avis favorable (1) Avis défavorable (1)

Ordre de priorité: (2)

Le Président de la C.T.R.

Cachet

Signature

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Au cas où il y aurait plusieurs candidatures de votre C.T.R.